

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 9 avril 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2018-04-071
6679

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2018-04-072
6679

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 12 mars 2018.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2018-04-073
6679

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mars 2018.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 138 m³, moyenne : 74 m³/jr

Secteur Les Buissons : 5 467 m³, moyenne : 189 m³/jr

Station de recherche : 01-03-2018 au 01-04-18 : 0,1 m³

Camping de la Rive : Non disponible



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 7 et 28 mars 2018
Incendie : 8, 9, 12, 14, 16, 20, 29 et 30 mars 2018
Premiers répondants : 2 mars 2018
Formation des pompiers : 19 et 21 mars 2018
Rencontre : 8 mars 2018

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 21 février 2018

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2018-04-074
6680

CORRESPONDANCE

Reçue :

M. Denis Landry, directeur, direction du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -18-03-20- envoi d'un montant de 738 050,62 \$, correspondant à une avance sur les préjudices estimés admissibles à l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010.

Expédiée :

* M. Martin Tremblay, chef de service, Centre de services Baie-Comeau, ministère des Transports du Québec -18-03-19- demande la collaboration du ministère des Transports afin de connaître les normes, dans le but de se conformer au code de sécurité routière, pour la pose d'afficheurs de vitesse de façon périodique sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.

* M. Martin Coiteux, ministère de la Sécurité publique -18-03-19- demande d'une rencontre afin de discuter du dossier de l'érosion des berges qui affecte la municipalité de Pointe-aux-Outardes avec des élus de la Côte-Nord, dont le préfet de la MRC de Manicouagan, M. Marcel Furlong, le député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, le maire de Pointe-aux-Outardes, M. Serge Deschênes, ainsi qu'un représentant du comité de citoyens préoccupé par la situation, M. Jean-Sébastien Fournier.

* M. Yves Cournoyer, vice-président, Somum Solutions inc. -18-03-19- envoi de la résolution numéro 2018-03-056 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la proposition de Somum Solutions inc. pour le service d'appels de masse, en migrant en mode infonuagique, et un forfait illimité de messages vocaux au coût annuel de 1 722,65 \$, plus taxes.

* M. Louis-Mathieu Fréchette, directeur en urbanisme et d'aménagement du territoire, Groupe DDM -18-03-20- envoi de la résolution numéro 2018-03-057 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme Del Degan Massé pour inclure le règlement relatif à la levée des interdictions de construction dans les zones de glissement de terrain et d'érosion dans le Règlement de zonage, au coût de 1 530 \$, plus taxes.

* Mme Marilène Beaulieu, chargée de projet, CEDFOB -18-03-20- envoi de la résolution numéro 2018-03-061 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre du Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) pour la supervision des différentes étapes de la première phase du projet d'aménagement et de la mise en valeur du portail d'entrée de Pointe-aux-Outardes, au coût de 18 500 \$, plus taxes.

* Mme Marilène Beaulieu, chargée de projet, CEDFOB -18-03-20- envoi

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



de la résolution numéro 2018-03-062 selon laquelle le conseil municipal mandate le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) pour préparer et envoyer une demande de modification du certificat d'autorisation pour l'aménagement, la restauration et la mise en valeur du portail d'entrée de Pointe-aux-Outardes.

* M. Michel Gagnon, gérant de projet, Jean Fournier inc. -18-03-20- envoi de la résolution numéro 2018-03-065 selon laquelle le conseil municipal procède au paiement de la demande de paiement #3 et l'avenant au marché #3 de Jean Fournier inc., pour les ouvrages terminés au 9 mars 2018 concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 230 882,50 \$, taxes incluses.

* M. Michel Lepage coordonnateur qualité, ingénierie du réseau extérieur Telus -18-04-05- demande d'autorisation pour installer périodiquement des afficheurs de vitesse sur des poteaux appartenant à Telus et situés en bordure des rues sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-04-075
6681

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2018-04-09.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2018-04-076
6681

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE
POINTE-AUX-OUTARDES, AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Mme Geneviève Arsenault, du bureau Mallette, C.A., donne les explications sur le rapport financier 2017 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, ainsi que sur le rapport du vérificateur, et répond aux interrogations des membres du conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2017 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, le tout tel que présenté par la firme comptable Mallette, C.A.

2018-04-077
6681

DEMANDE D'APPUI – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ GAÏA

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Coopérative de Solidarité Gaïa pour la réalisation de son projet d'amélioration et



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de réfection de ses serres;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative est créatrice d'emplois et participe au développement économique local, en plus de produire des aliments biologiques dans le respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative prend part à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens de la région au concept du développement durable et de l'agriculture soutenue par la communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le projet d'amélioration et de réfection des serres de la Coopérative de Solidarité Gaïa.

2018-04-078
6682

DEMANDE D'APPUI – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes pour réaliser son projet d'étude visant la réalisation d'un plan stratégique de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le but de l'étude est d'identifier les mesures, les options et les actions à privilégier pour assurer la protection à long terme du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' une évaluation de l'état de santé des 8 écosystèmes serait réalisée avec l'identification des mesures de protection et l'optimisation de leur productivité biologique;

CONSIDÉRANT QUE le tout serait réalisé avec l'implication des citoyens et des intervenants politiques, socio-économiques et environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature contribue au développement durable de notre communauté et désire assurer, à perpétuité, la protection des écosystèmes et de la biodiversité de la faune et de la flore ainsi que leurs mises en valeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes dans son projet d'étude visant la réalisation d'un plan stratégique de conservation

2018-04-079
6682

POLYVALENTE DES BAIES – GALA MÉRITAS 2018

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- s'être amélioré de façon significative au plan académique;
- s'être impliqué dans le milieu scolaire.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2018-04-080
6683

**CONGRÈS 2018 - ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE
DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Richard Dallaire, chef de caserne, à assister au congrès 2018 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2018, à Rimouski, au coût de 455 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2018-04-081
6683

**CONGRÈS 2018 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2018, à Québec, au coût de 524 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2018-04-082
6683

FEUILLET PAROISSIAL – IMPRIMERIE LIMOILLOU INC.

CONSIDÉRANT la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'espace publicitaire accordé est de 183,95 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 183,95 \$, taxes incluses.

2018-04-083
6683

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE
2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 «Semaine de la santé mentale» dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes et invite tous les



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Agir pour donner du sens ».

2018-04-084
6684

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018 – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des villes et villages en santé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes renouvelle son adhésion au Réseau québécois des villes et villages en santé, au coût de 63 \$.

2018-04-085
6684

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018 – COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2018 auprès du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire au coût de 125 \$.

2018-04-086
6684

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

2018-04-087
6684

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE BAIE-COMEAU, DE CHUTE-AUX-OUTARDES, DE GODBOUT, DE POINTE-AUX-OUTARDES ET DE RAGUENEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, l'Office municipal d'habitation de Godbout, l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes et de l'Office municipal d'habitation de Ragueneau ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Baie-Comeau, de Chute-aux-Outardes, de Godbout, de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT QU' après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, l'office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, l'Office municipal d'habitation de Godbout, l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes et de l'Office municipal d'habitation de Ragueneau suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2018-04-088
6685

**FORUM DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE LA CÔTE-NORD –
TOURISME CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT la tenue du Forum touristique Côte-Nord à Baie-Comeau, les 18, 19 et 20 avril prochains;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants du milieu touristique de partout sur la Côte-Nord sont conviés à cet événement d'envergure visant à échanger, à inspirer et à réseauter.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes et Mme Sylvie Ostigny, à assister au forum de l'Industrie touristique de la Côte-Nord de Tourisme Côte-Nord qui aura lieu les 18, 19 et 20 avril 2018, à Baie-Comeau, au coût de 250 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce forum.

2018-04-089
6685

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) À RAGUENEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau souhaite exploiter le lieu d'accueil et d'information touristique situé à l'entrée du territoire de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement touristique de la Péninsule Manicouagan vit actuellement des difficultés et risque d'être dissoute;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau est prête à s'investir dans la réalisation de ce projet, mais aura besoin du soutien financier des municipalités environnantes pour assurer la pérennité de ce service;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité de travailler ensemble nous orienterait vers de nouvelles associations et une meilleure synergie pour l'accueil et l'information touristique dans notre MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter la proposition de la municipalité de Ragueneau concernant l'exploitation du bureau d'accueil touristique à Ragueneau. Selon le budget prévisionnel présenté, la part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes serait de 5 000 \$ pour 2018.



2018-04-090
6686

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTA- TIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être renouvelés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder au renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme de la façon suivante :

M. Marc Archambault, président	2 ans
M. Gilles Imbeault, directeur	2 ans
M. Dave Prévèreault, directeur	2 ans
Mme Denise Fleurant, directrice	1 an
Mme Louise Ménard, directrice	1 an

2018-04-091
6686

DEMANDE DE PAIEMENT #4 ET LES AVENANTS AU MARCHÉ #4 ET #5 – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE SAINT- LAURENT – RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de paiement #4 et les avenants au marché #4 et #5 de Jean Fournier inc. pour les travaux terminés au 20 mars 2018 concernant la stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 107 144,24 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Banville, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #4 et les avenants au marché #4 et #5 de Jean Fournier inc., pour les ouvrages terminés au 20 mars 2018 concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 107 144,24 \$, taxes incluses.

2018-04-092
6686

FORMATION COMBEQ – MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTI- FICAT D'AUTORISATION : QUEL RÔLE POUR LES MUNICIPALITÉS ?

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : Quel rôle pour les municipalités? », qui aura lieu le 29 mai 2018, à Baie-Comeau, au coût de 194,80 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2018-04-093
6686

CONTRAT D'ENTRETIEN – SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE - AVEC DÉSINFECTION PAR RAYON ULTRAVIOLET – PREMIER TECH AQUA

CONSIDÉRANT QUE l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) permet l'installation des systèmes de traitement

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, à condition que la municipalité prenne en charge l'entretien de ces systèmes;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité est disposée à entretenir les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, dans la mesure où les conditions prévues au règlement 304-10 sont respectées;

CONSIDÉRANT QU'

il y a des propriétaires qui ont arrêté leur choix sur le système Premier Tech Technologie avec filtre UV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de confier à Premier Tech Technologie l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et de ses composantes, de modèle similaire à ceux de la gamme DIUV autonettoyant, DiUV-025 de ou des modèles équivalents des immeubles assujettis en vertu du règlement # 304-10 lequel fixe les modalités de la prise en charge par la Municipalité de l'entretien et les échantillonnages de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet. Les frais de service d'entretien desdits systèmes affectés par la municipalité seront acquittés par les propriétaires des immeubles concernés selon les modalités prévues au règlement # 304-10.

Il est également résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à signer tous les documents en lien avec le contrat d'entretien de ces systèmes.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-04-094
6687

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
EN 2017**

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 12 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE

les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-04-095
6687

**APPEL D'OFFRES 2018-01 – RELOCALISATION DU ROND-POINT DE LA
RUE LABRIE ET INFRASTRUCTURES DU PARC NATURE DE POINTE-
AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de relocalisation du rond-point rue Labrie



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Ouest et les infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le mercredi 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT les soumissions qui ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Jean Fournier inc., au montant de 363 419,02 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la compagnie Jean Fournier inc., au montant de 363 419,02 \$, incluant les taxes, pour les travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et les infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

Ces travaux seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-04-096
6688

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT SUR LA RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs pour le changement d'un ponceau et de pavage dans le secteur des travaux doivent être réalisés afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage d'enrochement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'allonger la glissière de sécurité existante dans le secteur des travaux, pour la sécurité des usagers de la route entre la fin de la glissière existante située au chaînage 0+350 et le chaînage ± 0+700;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumis par Jean Fournier inc. afin de réaliser ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter les prix soumis par la compagnie Jean Fournier inc., pour la réalisation de ces travaux :

- Remplacement ponceau et pavage : 23 790,00 \$, plus taxes
- Pose entre 330 et 370 mètres de nouvelles glissières de sécurité : 96,28 \$/mètre, soit un montant de 35 623,60 \$, plus taxes.

Les travaux pour les nouvelles glissières de sécurité seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-04-097
6688

SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RELOCALISATION DU ROND-POINT DE LA RUE LABRIE ET INFRASTRUCTURES DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes procédera aux travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie et infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du Groupe-Conseil TDA pour la surveillance des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services du Groupe-Conseil TDA pour la surveillance des travaux de relocalisation du rond-point rue Labrie et infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, au coût de 21 650,00 \$, plus taxes.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Le montant de la dépense sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique.

2018-04-098
6689

PROJET – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à la continuité de projets qui sont liés à la poursuite des objectifs de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE des cours d'improvisation ont eu lieu à la Maison des jeunes Le SQUAT sous la supervision de M. Herman-Carl Gravel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de remettre le montant suivant :

- Improvisation M. Herman-Carl Gravel 350 \$

2018-04-099
6689

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-04-100
6689

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 15.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

